

DGA DE L'AMÉNAGEMENT ET DES MOBILITÉS

-----  
Direction du Patrimoine Routier,  
Paysager et des Mobilités  
Pôle Ingénierie  
Service Foncier et Domaine Public  
Bureau Domaine Public  
-----

Objet : Contournement Bourdeilles /PLUI CCDB  
N/Réf. : GECCO 76876

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

A

Monsieur le Président de la commission  
d'enquête PLUIH —PDA - AVAP  
Communauté de communes Dronne et Belle  
ZAE Pierre Levée  
24310 Brantôme-en-Périgord

[enquetepublique@dronneetbelle.fr](mailto:enquetepublique@dronneetbelle.fr)

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Dans le cadre de d'enquête publique relative à l'élaboration du PLUI de la Communauté de Communes Dronne et Belle (C.C.D.B.), le Département de la Dordogne a constaté que le projet du contournement de BOURDEILLES, déclaré d'Utilité Publique par arrêté préfectoral du 11 mars 2013 dont les effets ont été prorogés jusqu'au 29 mars 2023 n 'a pas été pris en compte lors de l'élaboration du PLUI, objet de l'enquête publique actuelle.

Pourtant, lors du Porter à Connaissance lié à l'élaboration du PLUI de la Communauté de Communes DRONNE ET BELLE, le Département a informé les services instructeurs de l'existence de ce projet par courrier du 24 septembre 2015 (cf. courrier joint).

C'est pourquoi, il est nécessaire que le document en phase d'élaboration mentionne l'existence de ce projet routier,

- d'une part en créant un emplacement réservé sur le document graphique sur la base du plan ci-joint et en adaptant les zonages,
- et d'autre part en adaptant les pièces écrites (liste des emplacements réservés et règlement) pour mettre en compatibilité le règlement des zones concernées par le projet afin permettre la réalisation de l'ouvrage public.

Pour votre parfaite information, les zones actuellement concernées par cet emplacement réservé sont les suivantes :

- Zone Np : à protéger pour des raisons écologiques ou paysagères,
- Zone 2AU : à vocation d'habitats et mixte (long terme),
- Zone UA : enveloppe urbaine des bourgs ou centres bourgs,
- Zone A : agricole.

Je vous remercie de me tenir informé de la suite qui sera donnée à cette demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

P. le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,

Copies pour information :

- Communauté de Communes Dronne et Belle,
- Commune de Bourdeilles.

Pièces jointes :

- Lettre à la DDT du 24/09/2015 – Porter à connaissance
- Plan de l'emplacement réservé

Signé numériquement  
A : PERIGUEUX (24000), FR  
Le : 25/07/2019 à 14:56:33  
Département de la Dordogne  
Directeur général des services départementaux  
Marc BECRET